

Les changements à la Loi sur la protection des eaux navigables
Commentaires pour Radio-Canada 4 janvier 2013
Jocelyne Rankin
Journaliste : Jean-Albert Maire

Depuis 1882, la loi sur la protection des eaux navigable a pour but de protéger les droits des canadiens et canadiennes de naviguer les rivières, lacs et cours d'eau sans obstruction causée par des ponts, des barrages, de oléoducs, exploitation forestières ou autre développement industriel.

La navigation et l'environnement sont étroitement liée: Protéger la navigation favorise la santé de l'environnement. C'est pour cela que la loi sur la protection des eaux navigables a toujours été un outil pour la protection environnementale.

Avant que la loi c-45 a été passé, le Canada avait 2,5 million de lacs et rivières protégées. Maintenant ce n'est que 159 lacs et rivières à travers le pays.

En Nouvelle-Écosse il n'y a que 3 rivières et lacs protégés : La rivière LaHave, le Lac Bras d'Or et Great Bras D'or Channel. Cela exclue la rivière avec le plus important volume d'eau en Nouvelle Écosse : la rivière Mersey, ainsi que les plus de 6,700 lacs à travers la province.

Les changements à la loi sur la protection des eaux navigables excluraient 99.7 pour cent des lacs du Canada et plus de 99.9 pour cent des rivières d'un scrutin environnemental fédéral. Pour les peu des eaux navigables qui seront protégé sous la nouvelle loi, la protection offerte par cette loi sera sévèrement réduite.

Le plus absurde dans toute cette histoire, selon un rapport par le journal Ottawa Citizen¹, est que des 159 lacs et cours d'eau protégés à travers le pays, plus de 90% sont dans des circonscriptions conservateurs.

Le même rapport indique que dans la circonscription Parry Sound-Muskoka, où siège le membre du parti conservateur, Tony Clement, il y a 12 lacs de protégés. De cette douzaine inclus le Lac Rosseau, qui est la villégiature pour les stars d'Hollywood, les joueurs de hockey professionnel, et les magnats d'affaires.

Les implications de ces changements sont vastes. Tout développement industriel comme des oléoducs, des barrages, des ponts ou exploitation forestière proche d'un cours d'eau seront permissible sans égard pour l'environnement ni les droits de navigations des canadiens.

Cela aura un impact pour la pêche, le tourisme, le canotage, le kayak et autres embarcations de plaisance. Par exemple, un nouveau barrage construit avec un scrutin environnemental minime pourrait réduire les niveaux d'eaux dans votre section de rivière préférée pour la pêche à la mouche. Un nouveau pont pourrait bloquer votre route de canotage préférée.

¹ <http://www.ottawacitizen.com/entertainment/movie-guide/After+federal+changes+waterways+rules+cent+protected+lakes+Conservative+shores/7466027/story.html>